



CCAS du Mercredi 2 septembre 2026

N° DEL 2026 09 01 CCAS

Nombre membres CCAS	de du	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10		6	1	3

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par la Présidente du CCAS, Mme CHEVALIER Josiane en date du 26 août 2026 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 2 septembre 2026 à quatorze heures, sous la Vice-présidence de Valérie DUSSET.

Étaient présents : Josiane CHEVALIER, Lauriane JOSSERAND, Valérie DUSSET, Véronique MENVIELLE CHABERT, Bernadette BONO, Myriam CAPELLI

Absents : Paulette FAURE, Chantal POITE, Daniel MORE

Excusés avec pouvoir : Eliane ROUGE donne pouvoir à Josiane CHEVALIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire ; Lauriane JOSSERAND, conseillère municipale a été désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, le CCAS peut délibérer, la Présidente ouvre la séance à 14H05 et annonce l'ordre du jour.

DEL 2026-09-01- Demande aide financière exceptionnelle entrée piscine par le collectif d'entraide

Une demande d'aide financière concernant des entrées à la piscine, dans le cadre du collectif d'entraide, est présentée au CCAS. Une seule famille résidente à Mens est concernée.

La commune de Mens, à travers son CCAS, a décidé de soutenir cette famille et propose une aide de 26 euros.

Le CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 26 € au bénéfice de la famille mensoise demandeuse.

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 02/09/2026

La présidente de séance,

Josiane CHEVALIER

La secrétaire de séance

Lauriane JOSSERAND

